

selon NF EN 12635

Ce document doit être obligatoirement remis à l'utilisateur final de toute installation motorisée de porte de garage ou portail, par l'installateur qui a réalisé l'installation sauf dans le cas où cette installation concerne des portes de garage relevantes non automatiques à l'usage exclusif d'une maisonnée qui n'ouvrent pas sur des zones accessibles au public, hors des limites de ladite maison.
Le contenu minimum est défini par la norme NF EN 12635.

RAPPEL : L'article R125-5 du code de la construction et de l'habitation oblige tout propriétaire d'un bâtiment d'habitation équipé d'une porte automatique de garage à la faire entretenir et vérifier périodiquement aux termes d'un contrat écrit. Toutes les interventions sont consignées dans un livret d'entretien. L'arrêté du 12 novembre 1990 relatif à l'entretien des portes automatiques de garage des bâtiments d'habitation définit les opérations d'entretien et leur périodicité que doivent prévoir ces contrats. Cette réglementation, spécifique aux portes de garage automatiques, ne concerne pas les portails.

ESSAI FINAL DE VÉRIFICATION ET DE FONCTIONNEMENT

L'essai final est décrit dans les instructions d'installation qui doivent stipuler que toutes les exigences des normes NF EN 12604 et NF EN 12453 doivent être satisfaites et si nécessaire vérifiées.

Les instructions d'installation de la motorisation Somfy mise en œuvre :

- ne requièrent pas de mesurer les efforts dans le cadre de la vérification finale de l'installation réalisée,
- requièrent de réaliser une mesure des efforts dans le cadre de la vérification finale de l'installation, spécifiée dans les instructions d'installation. Cette mesure réalisée selon les spécifications du fabricant de la motorisation installée, a conduit aux résultats suivants :

Appareil utilisé pour la mesure (marque et modèle)	
N° série :	
Dernier étalonnage le :	
Point de mesure (préciser la position du point)	Résultat (rayer la mention incorrecte)
1)	Bon / Mauvais
2)	Bon / Mauvais
3)	Bon / Mauvais
4)	Bon / Mauvais
5)	Bon / Mauvais

Vérification finale
réalisée le :

par :

visa

UTILISATION ET VÉRIFICATIONS RÉGULIÈRES

L'installation doit être utilisée conformément aux instructions d'utilisation reçues lors de sa mise en service.
En outre, les vérifications relatives aux dispositifs anti-chute, à l'équilibrage, et les préconisations de lubrification, notées dans le manuel d'utilisation de la porte doivent être respectées.

● DÉCLARATION DE CONFORMITÉ CE

Je soussigné, **installateur**

Nom : Adresse :

déclare avoir installé pour le compte de

Nom : Adresse :

Adresse de l'installation (si différente) :

Ajout d'une motorisation Somfy sur une porte de garage ou un portail existant à usage résidentiel

une **motorisation de marque Somfy** dont la conformité aux Directives en vigueur est établie sur la base d'une "déclaration du fabricant" ● (annexe II paragraphe B de la Directive Machine 98/37/CE) :

type :

modèle :

sur une porte de garage à usage résidentiel,

sur un portail à usage résidentiel,
(cocher la mention correcte)

ne comportait pas de marquage CE

portait le marquage CE au titre de la Directive Produit de Construction 89/106/CEE

déclare avoir effectué toutes vérifications utiles et avoir réalisé les opérations de maintenance et de mise à niveau nécessaires, afin d'établir l'aptitude de la fermeture existante à être motorisée,

déclare que l'installation a été réalisée strictement en conformité avec les instructions d'installation fournies par le fabricant de la motorisation, et notamment :

- que seuls les organes de sécurité et de commande spécifiés par le fabricant de la motorisation, ont été intégrés dans cette installation,
- que seuls les composants et accessoires spécifiés par le fabricant de la porte ont été mis en oeuvre sans aucun changement,

déclare que les efforts de fonctionnement générés par la motorisation ont été vérifiés sur site au terme de l'installation, sous contrôle du personnel habilité de l'installateur, et sont conformes aux valeurs requises par la norme NF EN 13241-1.

déclare la conformité de l'installation réalisée aux exigences de la Directive Machine 98/37/CE.

Le représentant légal de l'installateur :

A

le

Signature et cachet

Porte de garage ou portail neuf avec motorisation Somfy à usage résidentiel

une **fermeture motorisée** à usage résidentiel réalisée par la mise en oeuvre

d'une porte comportant le marquage CE au titre de la Directive Produit de construction :

• type :

• modèle :

d'un portail comportant le marquage CE au titre de la Directive Produit de construction :

• type :

• modèle :

et d'une motorisation Somfy dont la conformité aux Directives en vigueur est établie sur la base d'une "déclaration du fabricant" ● (annexe II paragraphe B de la Directive Machine 98/37/CE) :

• type :

• modèle :

déclare que l'installation a été réalisée strictement en conformité avec les instructions d'installation fournies par les fabricants de la porte (du portail) et de la motorisation, et notamment :

- que seuls les organes de sécurité et de commande spécifiés par le fabricant de la motorisation, ont été intégrés dans cette installation,
- que seuls les composants et accessoires spécifiés par le fabricant de la porte ont été mis en oeuvre sans aucun changement,

● les déclarations relatives aux motorisations Somfy sont disponibles sur le site www.somfy.fr

PROCÈS VERBAL DE RÉCEPTION

Je soussigné,

Client "Propriétaire" identifié ci-contre, maître de l'ouvrage,

après avoir procédé

en présence de : représentant l'entreprise

à la visite des travaux effectués par l'entreprise au titre du marché en date de et relatif à l'installation

à usage résidentiel de :

- une motorisation Somfy sur une porte de garage existante / portail (*rayer la mention incorrecte*) selon tableau ci-dessous
- une porte de garage / portail (*rayer la mention incorrecte*) avec une motorisation Somfy selon tableau ci-dessous

	Porte	Portail	Motorisation
Marque			Somfy
Type			
Modèle			

déclare avoir reçu les instructions de fonctionnement et les instructions de maintenance courante, contenues dans le manuel d'utilisation, le présent Livret d'Entretien ainsi que la Déclaration de Conformité CE pour l'ouvrage réalisé.

déclare avoir été instruit par le représentant de l'entreprise, sur la manière d'utiliser l'installation et sur les précautions d'usage à observer en cas de fonctionnement anormal prévisible.

déclare avoir été informé sur la nécessité de faire réaliser les opérations de maintenance et de vérifications périodiques de l'installation conformément aux instructions de maintenance qui m'ont été remises en mains propres.

déclare prononcer la réception de l'installation avec effet en date du

- sans réserve (*rayer la mention inutile*)
- assortie des réserves mentionnées dans l'état joint (*rayer la mention inutile*)

Le propriétaire :

Signature

Le représentant légal de l'installateur :

Signature et cachet

ÉTIQUETTE CE

Nom ou marque d'identification et adresse du producteur

Année au cours de laquelle
le marquage a été apposé

Fermeture Motorisée
NF EN 13 241-1

Numéro d'identification

CE

98/37/CE ; 89/336/CE

OPÉRATIONS DE MAINTENANCE

Somfy recommande de faire vérifier régulièrement le bon fonctionnement de la porte par un professionnel. Pour toute intervention de maintenance (ex. rajout de lubrification) ou opération de remplacement de pièces (ex. changement de ressorts) ainsi que le contrôle des cellules photoélectriques, veuillez remplir le tableau ci-dessous :

Date	Désignation des opérations	Signature de l'intervenant	Signature du propriétaire